

*La place de l'innovation sociale dans la prochaine  
Stratégie québécoise de la  
recherche et de l'innovation (SQRI)*

Mémoire déposé par le TIESS  
Organisme de liaison et de transfert



Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec (MÉSI)  
dans le cadre de la consultation pour l'élaboration de la future  
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI)

Le 2 décembre 2016

## **1- Les enjeux**

La prochaine Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (SQRI) doit outiller le Québec pour faire face à des enjeux de société majeurs. Parmi ces enjeux, nous en retenons trois pour illustrer l'importance de soutenir à la fois les innovations sociales (IS) et les innovations technologiques (IT) : a — la transition sociale et écologique ; b— le maintien et le développement de la vitalité des territoires ; c- La consolidation et le développement de l'écosystème d'IS.

### **a- La transition sociale, économique et écologique**

La mutation des sociétés, liée notamment aux contraintes environnementales, demande des transformations rapides de nos façons de faire à tous les niveaux. Ces transformations doivent être pensées collectivement en accordant une place centrale à la mobilisation des connaissances et au croisement des savoirs. Elles devront être le fruit de changements volontaires. Cela demande d'envisager des solutions liant IS et IT et un travail transdisciplinaire. Par exemple, pour minimiser les impacts environnementaux des déplacements, il faut non seulement inventer des moteurs plus efficaces ou des voitures électriques, mais aussi repenser l'urbanisme, les façons de se déplacer, le choix des lieux et des modes de production, de consommation et de vie.

Notre société doit définir et adopter une vision du développement inclusive, qui se préoccupe des impacts sociaux et environnementaux de la croissance et qui s'interroge sur son bien-fondé et ses modalités. Les gouvernements, le secteur privé et les milieux associatifs sont appelés à intervenir de façon complémentaire et concertée pour définir le type de développement souhaité, tout en respectant la capacité des écosystèmes et en assurant une réduction des inégalités. Les mécanismes de marché ne peuvent pas être seuls mobilisés pour assurer cette transition. Les institutions politiques doivent mettre en place des règles et des moyens permettant ce type de développement. À ce titre, l'entrepreneuriat collectif peut jouer un rôle fondamental dans la mobilisation des ressources, des savoirs, des populations et des acteurs concernés, afin d'expérimenter les solutions requises pour répondre aux aspirations et aux besoins des populations.

### **b- Le maintien et le développement de la vitalité des territoires**

Toutes les échelles territoriales sont interpellées par la question de la transition écologique. La situation des différents territoires varie énormément. À certains endroits, le sous-emploi est élevé, le revenu moyen bas et les inégalités sociales fortes. Cela génère des tensions sociales et brise l'espoir de générations et de territoires entiers qui ont pourtant des capacités importantes. Assurer la vitalité de l'ensemble des territoires constitue alors un enjeu majeur.

Au Québec, la responsabilité du développement local incombe aux élus municipaux. Toutefois, pour s'assurer de la vitalité territoriale, ceux-ci ne peuvent se passer de l'expertise de la société civile (SC). La reconnaissance et le soutien de cette expertise permettent de mettre en œuvre des processus collectifs pour trouver des solutions innovantes aux besoins des populations, notamment à travers des entreprises collectives. La compétence des acteurs de la SC doit être reconnue et leur contribution soutenue. Cette reconnaissance permet à ceux-ci de participer à la construction des politiques publiques et à l'institutionnalisation des solutions qui s'avéreront les plus porteuses au plan social, économique et écologique. Cette façon de faire exige un mode de gestion apte à créer des environnements de travail collectif qui vont favoriser l'intégration des IT et des IS autour des enjeux posés par la transition écologique et favoriser l'accès, dans l'ensemble des régions, à des services de proximité, à un

enseignement de qualité ou encore favoriser l'expression des cultures locales différenciées, la création d'emplois de qualité, etc.

### **c- Renforcer l'écosystème d'innovation**

L'innovation ne survient jamais seule. Elle est stimulée et amplifiée par un système qui lui donne sens et la soutient. Toute innovation, technologique ou sociale, doit s'intégrer dans un tel écosystème et être soutenue par les pouvoirs publics pour être performante. La SQRI devrait permettre le renforcement d'un système d'innovation efficace dont les composantes peuvent participer à la coconstruction de connaissances et d'innovations : un système d'innovation inclusif et dynamique, qui intègre IS et IT. Ceci implique des mécanismes pour soutenir et reconnaître l'apport de chacun dans ce processus. Cet écosystème fondé sur la réflexivité et l'intelligence collective comprend un ensemble de dispositifs et de modalités de recherche, de transfert, de financement, de formation, de collaboration et de représentation. Il soutient les initiatives existantes et leur permet de s'enraciner. Il articule les innovations matricielles et radicales.

La SQRI doit soutenir les acteurs de cet écosystème, reconnaître leurs compétences et favoriser les collaborations et les interactions entre ceux-ci. Les politiques publiques doivent soutenir et s'articuler avec cet écosystème dans un processus de coconstruction. Il s'agit là d'un enjeu en soi.

## **2- Des mesures à garder**

L'infrastructure de transfert a fait ses preuves et doit être maintenue, soutenue et élargie. Les organismes d'intermédiation devraient revenir à leur ancien vocable d'organismes de liaison et transfert : ce sont davantage que des intermédiaires, ils assurent la liaison, la veille et le transfert des connaissances issues de l'expérience et de la recherche dans la pratique des organisations.

Les mesures fiscales de soutien à la R&D devraient être évaluées pour mesurer leurs retombées. Les fonds éventuellement récupérés pourraient être affectés au développement d'espaces de collaboration (voir plus loin). Si les crédits d'impôt sont maintenus, la SQRI doit mettre en place des mécanismes équivalents pour soutenir l'innovation dans les entreprises d'économie sociale, qu'elle soit technologique ou sociale.

## **3— De nouvelles actions à entreprendre pour accroître les retombées de la recherche et de l'innovation sur la société**

Plusieurs nouvelles actions doivent être entreprises pour favoriser l'innovation sociale.

**A- La reconnaissance de l'IS dans la SQRI.** Une section de la SQRI et des mesures spécifiques doivent être réservées à l'IS, pour favoriser une société inclusive, la transition écologique et l'habitation durable des territoires. L'articulation entre innovations sociales et technologiques devrait être soulignée. Au-delà d'une politique ministérielle, l'innovation devrait concerner l'ensemble des politiques gouvernementales. L'IS doit ici être vue comme une façon d'accroître le bien-être des populations et leur emprise sur leur propre développement et ne pas être réduite à une façon d'accroître la productivité en entreprise.

**B – Pour renforcer l'écosystème d'innovation sociale** dans toutes ses composantes, nous recommandons particulièrement :

**Le soutien aux initiatives du milieu et le soutien à l'expérimentation** sont essentiels pour l'innovation. Les entreprises d'économie sociale (entreprises collectives) sont branchées sur les besoins des collectivités et font de facto une R&D à la fois économique et sociale. Elles naissent d'une mobilisation citoyenne et visent à répondre aux besoins et aspirations collectives qui ne peuvent pas être pris en charge aussi efficacement par les entreprises privées ou par l'État. L'économie sociale est un pilier de l'économie où on retrouve des entreprises qui sont innovantes par nature. Toutefois, elles doivent souvent porter cette innovation à bout de bras. La SQRI doit soutenir leurs efforts de R&D. Pour que leurs innovations puissent constituer des réponses aux enjeux de société, il importe que les praticiens qui les mettent en place aient du temps pour travailler en partenariat avec les chercheurs. Les connaissances développées conjointement peuvent alors être transférées à d'autres. Les praticiens ne doivent pas être vus comme des « demandeurs » de connaissances ou comme des « clients » des centres de recherche. Ils sont des coconstructeurs. Il importe donc de :

- soutenir les initiatives du milieu et des projets de transfert menés conjointement ;
- soutenir financièrement la participation des praticiens à des activités de recherche et de transfert.

**Représentation.** L'écosystème doit pouvoir compter sur la présence d'instances de représentation et de coordination des acteurs terrain. Il importe donc de :

- financer adéquatement les grands réseaux de soutien à l'économie sociale (Chantier de l'économie sociale et Conseil québécois de la coopération et de la mutualité) ainsi que les pôles régionaux d'économie sociale et les regroupements sectoriels.

**Recherche : soutenir l'excellence et la participation des milieux.** L'enjeu n'est pas seulement de commercialiser la recherche, mais plutôt d'en faire bénéficier l'ensemble de la population, ce qui implique de favoriser la transdisciplinarité et de travailler à partir des besoins exprimés sur le terrain. Afin d'intégrer les connaissances issues de la pratique et celles de la recherche, des mécanismes devraient être prévus afin de soutenir les acteurs terrain (tel que mentionné ci-haut) et les chercheurs (dégagement de temps, soutien et reconnaissance) dans le respect des rôles et responsabilités de chacun. Il est primordial de prévoir des mécanismes de coordination et de médiation afin de soutenir le partenariat et éviter que la relation ne devienne unilatérale. Il importe donc de :

- soutenir la recherche, fondamentale et participative, en IS et particulièrement sur l'économie sociale et le développement territorial ;
- valoriser la participation des chercheurs aux activités partenariales de recherche et de transfert, notamment en bonifiant la reconnaissance de ces activités dans l'évaluation de leur CV ;
- prévoir des fonds spécifiques pour les activités partenariales ;
- instituer une mission de service aux collectivités dans les institutions d'enseignement supérieur, permettant de soutenir le travail des professeurs avec les milieux associatifs, inspirée de la politique des services aux collectivités de l'UQAM.

**Transfert.** Le transfert, dans la pratique des organisations, des connaissances issues de la pratique terrain et de la recherche, est un besoin pressant pour favoriser l'émergence et la diffusion des innovations sociales porteuses. Les dispositifs de transfert constituent une composante importante

de l'écosystème de soutien. Le transfert va cependant plus loin que la seule diffusion de travaux de recherche : il s'agit d'un processus multidirectionnel impliquant à la fois les chercheurs et les acteurs terrain, dans un processus de partage et de systématisation des connaissances. La présence de chercheurs pendant le transfert est essentielle comme celle des praticiens l'est pendant la recherche. Il ne s'agit pas seulement de produire des résultats de recherche de façon isolée et ensuite de les vulgariser (approche qui met en silos recherche et transfert). La préoccupation pour le transfert doit être intégrée dès la mise sur pied d'un projet de recherche. Il importe donc de :

- décloisonner les mécanismes de recherche et de transfert de même que leur financement
- consolider et développer les organismes de transfert existants et en développer de nouveaux dans des champs peu ou pas couverts, notamment : condition féminine, santé, environnement et de favoriser des approches d'innovation ouverte.

**Formation.** La formation dans les différents réseaux d'acteurs doit être soutenue, de même que la formation dans le réseau de l'enseignement supérieur. Il importe en particulier de :

- renouveler la formation académique : interdisciplinarité, formation en milieu de pratique, incubateurs universitaires, etc. ;
- pérenniser et élargir la formule des ambassadeurs de l'entrepreneuriat collectif et social, expérimentée dans la région montréalaise (voir projet CHNGR en annexe) ;
- introduire des cursus d'enseignement interdisciplinaire sur l'économie sociale dans les cégeps et les universités.

**Développer les collaborations.** Pour que l'ensemble de l'écosystème fonctionne, des espaces de collaboration et de réflexion entre ses parties prenantes — comme le TIESS — sont essentiels pour permettre une réflexivité porteuse de consensus et le développement d'une intelligence collective à la hauteur des défis et des enjeux de société, comme ceux présentés plus haut. Il importe de :

- valoriser les fonctions de liaison menées par des organisations comme les OLTIS ;
- favoriser la mise sur pied d'espaces de collaborations diversifiés (living labs, incubateurs, etc.)
- revoir le financement des institutions d'enseignement supérieur afin de favoriser les collaborations et non la concurrence des établissements.

C- **L'administration des programmes.** Des mesures précises pourraient être adoptées pour faciliter les éléments précédents. Par exemple :

- Autoriser le dédommagement des organismes partenaires comme dépenses admissibles des projets de recherche et de transfert.
- Reconnaître la participation en nature du milieu comme contribution aux projets de transfert.
- Élargir l'accès aux programmes gouvernementaux en permettant une plus grande éligibilité aux initiatives d'IS en général et plus particulièrement à l'entrepreneuriat collectif. Permettre en particulier un meilleur accès de la part des organismes de transfert aux programmes du MÉSI (premier emploi en recherche, Passeport innovation, etc.).
- Une bonification du financement pourrait être prévue pour les organismes de recherche et de transfert prévoyant travailler en collaboration.

D- **Le suivi de la SQRI.** Pour que la SQRI soit un succès, des mécanismes de suivi devraient être prévus, intégrant les parties concernées. Une gouvernance active, ouverte au milieu serait ainsi de mise. Par ailleurs, un suivi interministériel devrait être effectué pour éviter que la SQRI ne soit vue comme un programme à gérer comme un autre.

E — **Mesures générales.** En plus des éléments précédents, des mesures générales devraient par ailleurs être prévues :

- constituer un fonds d'innovation sociale, aux paramètres larges, afin de soutenir des IS qui émergent de divers horizons ;
- soutenir le développement d'une Maison de l'innovation sociale ancrée dans les initiatives existantes et dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur, partout au Québec, autour d'une gouvernance représentative ; soutenir les initiatives partenariales allant dans ce sens dans toutes les régions ;
- assurer que chaque ministère réserve une enveloppe budgétaire à des initiatives innovantes permettant d'assurer une plus grande efficacité, de meilleurs services et un meilleur soutien à des initiatives émergentes porteuses ;
- soutenir un réseau réunissant des organisations et des initiatives d'IS, des universités, des centres de recherche et des organismes de transfert afin de permettre les échanges entre les approches, les outils, les réalisations et assurer une fonction-conseil permanente ;
- Soutenir les collaborations internationales entre les écosystèmes d'IS, particulièrement en économie sociale.

## **Annexe**

### **Le TIESS**

Le TIESS est un organisme de liaison et transfert en innovation sociale (OLTIS) reconnu et financé par le gouvernement du Québec. Sa mission est d'organiser le transfert des innovations qui émergent de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) en vue de favoriser le développement des territoires au Québec. Il regroupe des institutions d'enseignement supérieur (universités, cégeps, centres de recherche) et des réseaux de soutien à l'économie sociale et au développement des territoires. Malgré sa fondation récente, le TIESS est issu de plus de trente ans de collaborations entre universitaires et acteurs terrain dans le domaine de l'économie sociale. Il déploie des structures de travail thématiques et régionales qui regroupent plusieurs centaines de personnes à travers le Québec. Il mène parallèlement quelques dizaines de projets répondant à ses mandats de liaison, de veille ou de transfert.

Le TIESS constitue ainsi un espace de collaboration entre institutions d'enseignement supérieur et réseau de soutien à l'économie sociale. Il entend contribuer à une prochaine SQRI à la hauteur de ses moyens. En réunissant praticiens et chercheurs interpellés par l'économie sociale et le développement des territoires, il permet de trouver des solutions innovantes aux enjeux de société. Par le travail commun d'un ensemble de réseaux et la définition commune d'objectifs et de perspectives, il fait émerger une intelligence collective porteuse de solutions communes. Par sa présence au sein des réseaux de l'innovation sociale et d'organismes de transfert, il diffuse sa propre expérience et contribue à un processus d'apprentissage collectif. Par ses collaborations, encore récentes, avec des organismes de recherche et associatifs préoccupés par le développement durable, il contribue au transfert des solutions répondant à la perspective d'une transition écologique.

### **L'innovation sociale**

L'innovation sociale n'est pas que l'accompagnement social d'innovations technologiques ; elle a une dynamique propre. De nouvelles façons de faire émergent en effet pour trouver des solutions à des problèmes rencontrés par les êtres humains ou répondre à leurs aspirations, au travail ou dans la vie quotidienne.

« Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la collectivité. »

(Définition du Centre de recherche sur les innovations sociales — CRISES)

On trouve des innovations sociales autant dans le secteur privé, le secteur public ou le monde associatif. Ces projets sont créateurs d'emplois, sources de meilleure qualité de vie et porteurs d'avenir pour de larges pans de la population. Par sa capacité à rassembler, à identifier des solutions nouvelles, sa volonté de combler les aspirations et les besoins, l'innovation sociale constitue ainsi une véritable R&D sociale et un moteur de croissance inclusive. Les retombées de ces initiatives ne se mesurent pas seulement sur le plan de PIB ou de la rentabilité, mais en matière d'impacts sociaux et de vitalité des communautés. Certes, la mesure de cet impact n'est pas évidente et de nombreux travaux sont en cours pour tenter de cerner des critères de mesure d'impact, voire des indicateurs.

### **L'économie sociale**

L'économie sociale prend forme à travers des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et organismes à but non lucratif) qui réalisent des activités économiques et reposent sur des principes de fonctionnement qu'on peut résumer à :

- elles visent avant tout à servir leurs membres ou leur collectivité en remplissant une mission sociale ;
- elles ont une autonomie de gestion par rapport à l'État ;
- elles sont gérées démocratiquement et sont donc directement branchées sur les besoins collectifs tout en ne pouvant pas changer leur mission en se basant sur la volonté d'une seule personne ;
- elles prévoient des règles de redistribution des surplus vers les collectivités ou vers les membres en fonction de leur utilisation des services de l'entreprise, visant l'enrichissement collectif plutôt qu'individuel ;
- elles ne sont pas délocalisables et ne peuvent pas être vendues de sorte qu'elles bâtissent un patrimoine collectif à long terme.

L'économie sociale est ainsi une dimension de l'innovation sociale, mais ne s'y résume pas.

### **CHNGR**

Le projet CHNGR a été mis sur pied par l'Université Concordia grâce à un financement de la Fondation de la Famille J. W. McConnell octroyé dans le cadre de son programme RECODE. Il a permis de mettre sur pied un réseau d'Ambassadeurs jeunesse (des étudiants) qui organisent des activités sur l'entrepreneuriat social et collectif sur leurs campus. Il se déploie actuellement dans des cégeps et universités de la grande région montréalaise. Après moins de deux ans d'existence, il montre déjà des effets appréciables concernant la sensibilisation des étudiants et la volonté des institutions d'enseignement à intégrer davantage l'entrepreneuriat social et collectif dans leurs activités de recherche, d'enseignement et de service à la collectivité. Il permettra la mise sur pied d'innovations sociales porteuses portées créées par des jeunes à travers des entreprises d'économie sociale.